



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 6 juin 2019

27 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Isabelle Gastoli De Lima - Laurent Desbrini - Camille Dutilly (arrivé à 19h20) - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain.

7 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Guy Romanet (pouvoir à Christian Duc) - Claudine Traissard (pouvoir à Daisy Brun) - Pascal Valentin (pouvoir à Guy Ducognon).

5 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Céline Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Daisy Brun est élue.

Mme le Maire propose 2 modifications à l'ordre du jour :

- ajout d'un point : « Nomination des garants des coupes affouagères ou cession sur les forêts communales de Granier - Aime-la-Plagne »
- retrait du point 13 : « Autorisation dépôt de permis de construire à l'OPAC de la Savoie pour construction de logements sociaux secteur Le Comte ».

Ces 2 modifications sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

En préambule, le cabinet SOLIHA présente l'étude diligentée par le SIGP concernant le logement des saisonniers.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Report du transfert des compétences eau et assainissement aux Versants d'Aime en 2026

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de refuser le transfert de la compétence « eau » et de la compétence « assainissement » à la communauté de communes des Versants d'Aime au 1er janvier 2020, et, conséquemment, de bénéficier du report du transfert au 1er janvier 2026.

2 – Composition du futur conseil communautaire des Versants d'Aime : approbation de l'accord local

..La composition des conseils communautaires devant être redéfinie en amont du renouvellement des conseils municipaux en 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de la Communauté de Communes des Versants d'Aime de retenir l'accord local, soit le nombre de conseillers communautaires suivant pour chacune des communes des Versants d'Aime :

AIME LA PLAGNE	12
LA PLAGNE TARENTOISE	11
LANDRY	2
PEISEY-NANCROIX	2
Total conseillers communautaires	27

3 – Location d'un local communal au rez de chaussée de la salle des fêtes de Granier aux associations locales « L'étoile sportive du Cormet » et « Sur les traces du patrimoine de Granier »

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conventions de mise à disposition du local de la salle des fêtes de Granier, pour les associations "l'Etoile Sportive du Cormet" et "sur les traces du patrimoine de Granier" pour utiliser une partie du local, dans le cadre de leurs activités, et de leurs besoins de réserves de stockage de matériels, et ce, à compter du 1er juillet 2019. La convention sera conclue à titre précaire et gracieux, pour une durée de 1 an renouvelable.

4 – Location saisonnière du chalet d'alpage de « Polma », montagne de Montgirod

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention de location saisonnière du chalet de « Polma », à la disposition de M. et Mme René Paviet-Salomon, en l'état, pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2019 (soit jusqu'au 31 mai 2022). L'occupation des locaux est autorisée uniquement du 1er juin au 30 octobre de chaque année, correspondant à une occupation traditionnelle d'estive en alpage. La convention d'occupation du

chalet est consentie moyennant une redevance de 150 € par mois, pour les mois d'occupation de juin à octobre inclus.

5 – Location d'un terrain pour jardin secteur de l'Ormente à M. Jean-Claude Villien

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à intervenir avec M. Jean-Claude Villien, à compter du mois de juin 2019, moyennant un loyer annuel de 20 €, pour la location d'un terrain à usage de jardin et d'une superficie de 80 m².

Finances

6 – Vote des subventions aux associations

Jean-Claude Doche, Camille Dutilly, Anne Le Mouëllic, Damien Meignan et Xavier Urbain, présidents ou membres du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote.

..A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2019 pour un montant total de 255 037,00 € (article 6574), au CCAS pour un montant de 15 000,00 € et aux associations de parents d'élèves pour un montant de 18 162,00 €, et aux associations sportives scolaires pour un montant de 7 740,00 €.

Ressources humaines

7 – Modification du tableau des effectifs

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification des postes (horaire annualisé) ci-dessous, et propose donc à l'assemblée de modifier ce dernier poste pour le porter à la même quotité horaire que les autres postes d'ATSEM de l'école, soit 30,43 h hebdomadaires annualisées et précise que cette modification représente moins de 10 % du poste d'origine.

CADRE D'EMPLOI	Lieu	POSTE SUPPRIME	Quotité horaire du poste supprimé	POSTE CREE	Quotité horaire du poste créé
AGENT TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	AIME	ATSEM Principale 1ère classe	32,75h	ATSEM Principale de 2ème classe	30,43h

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création du poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, suite au départ d'un agent des services techniques, et à la nécessité de faire coïncider le garde de l'agent recruté par voie de mutation.

8 – Avenant n°2 à la convention avec le CDG 73 concernant le traitement des dossiers retraite

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de signer l'avenant prolongeant, à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'un an, la convention avec le CDG73 pour la gestion des dossiers de retraite CNRACL.

II – Urbanisme, affaires foncières :

9 – Avenant au compromis conclu avec la société Terresens pour l'acquisition de charge foncière à Plagne Montalbert

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant n° 2 au compromis de vente de charge foncière avec la société Terresens tel que décrit ci-dessous :

- le report de la date de la signature de l'acte authentique au 31 décembre 2019,
- le démarrage des travaux au plus tard à la fin de la saison touristique hivernale 2020,
- la livraison de l'ensemble immobilier au plus tard au cours du quatrième trimestre 2020.

10 – Autorisation donnée au maire : dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour modification de la porte d'entrée de la Basilique St Martin

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la Commune à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux d'installation d'une porte vitrée à l'entrée de la Basilique St Martin.

11 – Autorisation donnée au Maire : dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour aménagement du garage dameuse à Granier

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la Commune à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de modification de façade et création d'ouvertures sur le garage de la dameuse à Granier.

12 – Vente de la maison dite « Gimard », quartier St Sigismond

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre le chalet communal sis sur la parcelle cadastrée section B n° 1500 au prix minimum de 450 000 €, et de donner mandat aux agences immobilières d'Aime pour la mise en vente de ce bien.

13 – Autorisation dépôt de permis de construire à l'OPAC de la Savoie pour construction de logements sociaux secteur Le Comte

..Point retiré de l'ordre du jour

III – Travaux, affaires forestières :

14 – Convention avec Enedis pour l'alimentation électrique de l'ancienne école de Centron

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à d'approuver la convention à intervenir avec Enedis pour la mise en place de canalisation(s) souterraine(s) et pose d'accessoires sur la parcelle communale section G n° 1709 à Centron.

IV – Ajout :

15 – Nomination des garants des coupes affouagères ou cession sur les forêts communales de Granier – Aime-la-Plagne

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme M. Guy-Pierre ROMANET, M. Lionel PELLICIER (en remplacement de Mme Aurély Maillet, démissionnaire) et M. Jean-Louis DUC comme garants de coupes affouagères pour toute la durée du mandat.

V – Informations au Conseil municipal :

16 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Pour des travaux

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

- . F&P bloc porte d'entrée alu, salle de spectacle – Atout Bois Agencement, 73210 – 4 194,00 €
- . Aménagement de la falaise d'escalade de Villette – Comité territorial FFME Savoie, 73000 – 5 800,00 €
- . Réfection charpente et couverture du chœur de la Chapelle St Eustache – Entreprise Battendier, 73210 – 10 953,70 €

Pour des fournitures

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Contrat feu d'artifice du 12 juillet à Centron – Pyragric Industrie, 69141 – 2 000,00 €
- . Equipement pour 2 périmètres de captages, MBS, 73790 – 11 542,20 €
- . Feu d'artifice du 13 juillet à Aime – L'Etoile, 42510 – 7 500,00 €
- . Achat de 4 bancs acier/alu pour la Basilique – Sarl Marmorino, 73700 – 1 767,00 €
- . Matériel, installation et maintenance d'une vidéo protection – Alte, 73707 – 3 975,00 €

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

- . F&P de jeux pour enfants – Proludic, 37210 – 24 998,00 €

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 221 000,00 € HT

- . Fourniture de fuel pour les bâtiments et les engins de travaux publics – Charvet La Mure Bianco, 69 002 – Montant maximum : 195 000,00 €

Pour des services

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Réalisation du dossier UTN Base de loisirs, Centron – Vincent Biays urbaniste, 73000 – 9 800,00 €
- . Relevé topographique des abords de la Tour Montmayeur – Agence Vial et Rossi, 73200 – 1 200,00 €
- . Missions de mesurage bruit salle des fêtes d'Aime et propositions techniques pour le cinéma – Echologos Acoustique, 38700 – 4 090,00 €
- . Travaux d'abattage pour l'enfouissement de l'eau potable de la RD85 au réservoir, Montgirod – ONF UT Haute Tarentaise, 73210 – 3 605,00 €
- . Contrat de maintenance : porte mairie d'Aime – Portalp Rhône Alpes Est, 38600 – 392,00 €

- . Rapport de missions de repérage des matériaux (dossier technique amiante et plomb) – Alpes Cabinet Expertise, 73460 – 2 695,00 €
- . Contrat de maintenance : porte des Espaces Verts – Portalp Rhône Alpes Est, 38600 – 604,00 €

17 – Informations diverses concernant les Versants d’Aime, le SIGP, Plagne Tourisme...

..Laurent Desbrini informe l’assemblée que Séverin Garcia, actuel directeur de La Plagne Tourisme Vallée, a souhaité reprendre ses anciennes fonctions au sein de l’Office de Tourisme de la Grande Plagne (création des sentiers randonnées VTT, vélos électriques...). Il est remplacé dans ses fonctions par Willy Traon, en charge de l’animation à la Maison de Montalbert.

..Camille Dutilly rappelle aux élus que la 10^e édition de « Remballe ta fl’Aime » se tiendra le samedi 22 juin, à Aime.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 11/06/2019

Le Maire

A retirer de l’affichage à compter du 13/0819